



LE DIAGNOSTIC BIEN CHEZ MOI. C'est quand vous voulez

Ce service est avant tout, un échange avec un expert diplômé d'État, un ergothérapeute. Il prend en compte tous les aspects de votre logement, vos habitudes et vos goûts et vous propose des solutions pour optimiser les gestes de la vie quotidienne en fonction de ce que vous aimeriez faire et de ce que vous voulez faire. Sur simple demande téléphonique votre Caisse de retraite complémentaire met à votre disposition Le DIAGNOSTIC BIEN CHEZ MOI.



Pour tout renseignement,
appelez votre conseiller au

0 810 360 560

(prix d'un appel local depuis un poste fixe).

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
agirc et arrco

Avec l'Agirc et l'Arrco, les groupes de protection sociale agissent pour une action sociale et solidaire
AG2R LA MONDIALE - AGRICA - APICIL - AUDIENS - B2V - CREPA - HUMANIS - IRCEM - IRP AUTO - KLESIA -
LOURMEL - MALAKOFF MEDERIC - PRO BTP - REUNICA

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
agirc et arrco

Un ergothérapeute ? Si je veux



**DIAGNOSTIC
BIEN CHEZ MOI**



Un service de l'action sociale de votre Caisse de retraite complémentaire

L'AGIRC et l'ARRCO sont les organismes qui vous versent votre retraite complémentaire. Mais leur mission ne s'arrête pas là. Une action sociale est là pour vous aider à bien vivre votre retraite. Elle met en place des services qui vous permettent de rester actif plus facilement et bien vieillir chez vous.

» Le DIAGNOSTIC BIEN CHEZ MOI en est la preuve.

» Qui peut bénéficier du DIAGNOSTIC BIEN CHEZ MOI ?

Vous, à partir de 75 ans et si vous percevez une retraite complémentaire.

» Comment ça marche ?

- **Vous appelez un conseiller** au numéro qui figure sur ce document.
- **Votre conseiller vous présentera en détail** ce service. Il répondra à toutes vos questions et vous conviendrez avec lui de la visite d'un ergothérapeute.
- **Dans un délai d'un mois**, l'ergothérapeute se rendra à votre domicile. Il concevra avec vous des solutions pratiques, pour envisager un cadre de vie adapté, évolutif et durable.

» Qu'est-ce qu'un ergothérapeute ?

C'est un professionnel de santé diplômé d'État. Il fonde sa pratique sur les liens entre la personne, sa santé, son activité, son environnement habituel et ses goûts.

» Comment ça se passe ?

Une fois le rendez-vous fixé pour le DIAGNOSTIC BIEN CHEZ MOI, un ergothérapeute se rendra chez vous pour faire une analyse précise, personnalisée et complète. Il vous aidera à optimiser votre confort et votre sécurité dans le respect de vos habitudes et vos lieux de vie. Il vous adressera ensuite un bilan personnalisé avec ses recommandations pratiques dans les jours qui suivent la visite.

» Combien ça coûte ?

Le DIAGNOSTIC BIEN CHEZ MOI est pris en charge par votre caisse de retraite complémentaire. Seule une participation forfaitaire de 15 € vous sera demandée à la fin de la visite de l'ergothérapeute. Ce service ne vient en aucun cas en déduction de votre pension de retraite.

Comment obtenir plus d'informations ?
Après d'un conseiller au
0 810 360 560
(prix d'un appel local depuis un poste fixe).





ILS ONT BÉNÉFICIÉ D'AIDES POUR LEURS TRAVAUX

DES AIDES
POUR
ADAPTER VOTRE
LOGEMENT



J'APPREHENDAIS CHAQUE SORTIE À CAUSE DES 10 MARCHES DE MON PÉRON

Sur les conseils de ma mairie, j'ai pris contact avec SOLIHA. Un technicien est venu étudier avec moi les possibilités d'aménagement de l'accessibilité à mon logement et m'a aidé à constituer mes dossiers administratifs et financiers.

- Réalisation d'une rampe d'accès, plus de 20 mètres.
- Pose d'une main courante sur plus de 20 mètres.

REVENU MENSUEL NET	900 € (personne handicapée)
TRAVAUX TTC	9 200 €
TOTAL SUBVENTIONS	8 186 €
RESTE À CHARGE	1 014 €
Soit 89% de subvention	

Ces travaux me facilitent la vie et je n'hésite plus maintenant à sortir de chez moi !

JE NE POUVAIS PLUS UTILISER MA SALLE DE BAIN

Le technicien de SOLIHA a complété mon projet par des détails auxquels je n'avais pas pensé.

- Pose d'une douche à siphon de sol avec barres d'appui,
- Installation d'un WC réhaussé avec barre de relèvement.

REVENU MENSUEL NET	1 750 € (couple retraité)
TRAVAUX TTC	7 250 €
TOTAL SUBVENTIONS	5 450 €
RESTE À CHARGE	1 800 €
Soit 75% de subvention	



Aujourd'hui, ma femme utilise notre salle de'eau en toute sécurité et je suis rassuré !



UN INTERLOCUTEUR UNIQUE POUR SIMPLIFIER VOS DÉMARCHES

Le dispositif BIEN CHEZ MOI vous apporte :

- Un guichet unique d'information tout au long de votre projet,
- Un accompagnement technique et administratif,
- Des aides financières pour la réalisation de vos travaux.

Le Conseil départemental du Cher a confié l'animation de son programme d'aides BIEN CHEZ MOI à SOLIHA Cher.

Reconnues service social d'intérêt général, les associations SOLIHA constituent le **premier réseau associatif national au service de l'habitat**.

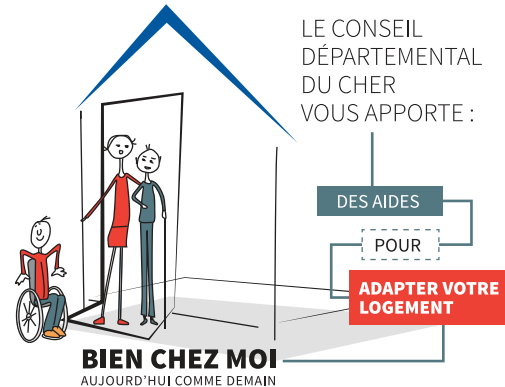
Présent depuis plus de 50 ans dans le Cher (anciennement PACT du Cher), SOLIHA a pour vocation d'améliorer les conditions de vie des habitants en agissant sur la qualité des logements et de leurs services.

Dans le cadre du dispositif BIEN CHEZ MOI mis en place par le Conseil départemental et en partenariat avec l'Etat - Anah, la CARSAT, la MSA, la Région Centre-Val de Loire, Bourges Plus, le Pays Sancerre Sologne et la Conférence des financeurs, la mission de SOLIHA consiste à rechercher avec vous les meilleures solutions pour assurer votre maintien à domicile.

RENSEIGNEZ-VOUS AU **02 48 68 20 46**
OU SUR bienchezmoi.cher@solihha.fr

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

SOLIHA CHER
parc COMITEC - 15 rue Jules Ferry
18000 BOURGES



DES AIDES

POUR

ADAPTER VOTRE
LOGEMENT

BIEN CHEZ MOI
AUJOURD'HUI COMME DEMAIN

Conseils techniques
Accompagnement administratif
Aides financières



02 48 68 20 46
SOLIHA Cher

DISPOSITIF PORTÉ ET FINANCÉ PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CHER EN PARTENARIAT AVEC :



DISPOSITIF PORTÉ ET FINANCÉ PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CHER EN PARTENARIAT AVEC :





Nos sociétés contemporaines sont confrontées au défi du vieillissement et du handicap, défi que chaque collectivité doit relever.

Le Département a pour compétence régaliennne d'assurer aux seniors et aux personnes handicapées les meilleures conditions de leur épanouissement personnel et collectif ; pouvoir vivre chez soi en toute autonomie, en toute sécurité ou bien encore dans un environnement collectif adapté à la modernité actuelle, ne se décrète pas mais nécessite de la part des acteurs publics : innovation, invention, audace, investissement.

Le Conseil départemental du Cher s'est résolument engagé dans le Programme d'Intérêt Général - maintien à domicile et le dispositif BIEN CHEZ MOI, aux côtés des autres partenaires publics et privés, pour permettre à toutes celles et tous ceux qui le souhaitent, de poursuivre leur

vie quotidienne chez eux, dans leur environnement familial, dans ce qu'ils connaissent, éloignés de toute appréhension de la nouveauté et du changement. Mais, cela nécessite un aménagement de l'habitat que l'on doit rendre toujours plus sûr et fonctionnel, adapté à la perte progressive d'autonomie. .

Le Conseil départemental du Cher au travers de ce programme mais aussi de son projet des "Résidences Séniors Autonomie" permet ainsi à chacun de choisir son mode de vie en fonction de ses préférences individuelles. Bien vivre c'est choisir le chemin de sa vie.



Michel AUTISSIER,
Président du Conseil
Départemental du Cher

DES AIDES FINANCIÈRES POUR ADAPTER VOTRE LOGEMENT

Selon votre situation, vous pouvez bénéficier de subventions.

POUR QUI ?

Ces aides sont destinées aux **personnes âgées et aux personnes en situation de handicap** souhaitant adapter leur logement à leur perte d'autonomie.

Que vous soyez **propriétaire occupant votre logement ou locataire du parc privé**, ces aides sont conditionnées à vos ressources.

POUR QUELS TRAVAUX ?

■ **Travaux d'accessibilité ou d'adaptation du logement** favorisant le maintien à domicile (aménagement de salle de bain, WC réhaussés, monte-escalier, portail électrique, volets roulants, accès au logement, changement de mode de chauffage...).

QUELLES AIDES ?

Le dispositif BIEN CHEZ MOI vous permet de bénéficier d'une **assistance technique et administrative** complétée de **subventions pouvant aller de 20% à 100% des travaux**.



DES CONSEILS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS POUR RÉALISER VOS TRAVAUX

Selon votre situation, vous pouvez bénéficier d'une assistance vous permettant de définir le projet le plus approprié à vos besoins et à vos moyens.

DEFINITION DU PROJET

Définition du projet en fonction de vos besoins, de vos moyens et des aides disponibles.

Recommandation des travaux répondant aux normes réglementaires et à votre perte d'autonomie.

CONSEILS TECHNIQUES

Visite conseil et diagnostic technique ciblé sur l'adaptation de votre logement.

Croquis de l'état projeté accompagné d'un **descriptif sommaire des travaux** répondant à vos besoins et aux préconisations.

Estimation des travaux.

Analyse des devis.

ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Information sur les **démarches administratives** nécessaires à la réalisation du projet.

Information sur les **aides financières** disponibles.

Etablissement et suivi des dossiers de demande de subvention.

